

03

Pour qui, et jusqu'où

Les profils et les limites du modèle





Pour qui. Jusqu'où.

Cadre en transition

Une mission trouvée, un client qui dirige.

Expert intégré à une équipe

Le métier compte moins que la relation.

Consultant en fin de carrière

Une ou deux missions, sans société à gérer.

Directives SECO sur la LSE, section 3.1.2.6, juin 2024



Oui, ou non

Convient

- + Vous avez une mission.
- + Le client dirige votre travail.
- + Vous êtes admis à travailler en Suisse.

Ne convient pas

- ✗ Vous travaillez en autonomie complète.
- ✗ Vous cherchez à devenir salarié par contrat.
- ✗ Vous êtes recruté à l'étranger.

OFAS, fiche « Portage salarial », mars 2024 · TF 8C_312/2022 · art. 12 al. 2 LSE, état au 01.01.2026



Trois limites

1

Sans direction du client

Pas de location de services

2

Le contrat ne décide pas

C'est la réalité de l'activité qui compte

3

Pas de personnel recruté à l'étranger

Art. 12 al. 2 LSE

Autorisés en Suisse et à l'international. SPTS est autorisée par le canton de Genève et par le SECO à exercer la location de services et le placement de personnel, en Suisse et à l'étranger. Toutes professions. [Vérifier au registre fédéral.](#)

SPTS Portage

Derrière le payrolling, une fiduciaire.

Directives SECO 3.1.2.6 · OFAS, mars 2024 · art. 12 al. 2 LSE, état au 01.01.2026